



N° 21

Le 27 janvier 1993

LE CANADA CONDAMNE LA RÉPONSE CROATE À LA RÉSOLUTION 802 DES NATIONS UNIES ET RÉCLAME À NOUVEAU UN RESSERREMENT DE L'EMBARGO IMPOSÉ À LA SERBIE

La ministre des Affaires extérieures, M^{me} Barbara McDougall, a condamné aujourd'hui la réaction du gouvernement croate à la résolution 802 du Conseil de sécurité des Nations Unies et réitéré l'appel du Canada en faveur de mesures plus strictes pour garantir le respect de l'embargo onusien imposé à la Serbie et au Monténégro.

«Les opérations militaires entreprises par la Croatie depuis le 22 janvier contreviennent directement à son engagement de cessez-le-feu et constituent un développement fort préoccupant dans la crise que traverse ce pays, a déclaré la Ministre. Le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté, le 25 janvier, une résolution demandant clairement que les forces croates soient ramenées à l'endroit où elles se trouvaient avant l'attaque, et demandant aussi que les Serbes de Croatie retournent immédiatement à la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) les armes lourdes qu'ils ont saisies.»

M^{me} McDougall a dit craindre que les récents développements ne compromettent les efforts de la communauté internationale pour régler pacifiquement la crise en Croatie. Le Canada préconise fortement des négociations politiques visant la mise en oeuvre du «Plan Vance» en Croatie, incluant la démilitarisation des territoires contrôlés par les Serbes en Croatie, et le retour des personnes déplacées.

M^{me} McDougall a aussi condamné les violations des sanctions décrétées contre la Serbie et le Monténégro, surtout sur le Danube, et a enjoint à la Roumanie et à la Bulgarie de

prendre toutes les mesures appropriées pour empêcher ces violations. «En vertu de la résolution 787 du Conseil de sécurité de l'ONU, la Roumanie et la Bulgarie ont pleine autorité pour faire respecter l'embargo. J'ai donné instruction à notre mission aux Nations Unies de communiquer nos vues au Comité des sanctions de l'ONU et de lui demander d'examiner d'urgence ces violations», a déclaré la Ministre.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874